

LA PREMIERE EDITION DE L'ORGANON DANS L'ŒUVRE DE SAMUEL HAHNEMANN

Résumé :

Organon de la médecine rationnelle, titre de la première édition de l'Organon, représenta une publication homéopathique majeure de Samuel Hahnemann. Elle exposait ses convictions sur la médecine en 1810. Cette œuvre, déjà bien préparée par ses publications précédentes, et en particulier « La médecine de l'expérience », utilisa une démarche inductive à partir de travaux d'auteurs plus anciens, et d'observations personnelles d'Hahnemann.

Les bases conceptuelles de l'homéopathie furent exposées dans les paragraphes 1 à 37 de l'Organon : concept de guérison ; concept de conservation de la santé ; concept de maladie ; concept de similitude ; nature des maladies ; définition et nature curative des médicaments. Les paragraphes 38 à 271, dernier paragraphe de la première édition de l'Organon, traitaient de la nature du procédé curatif homéopathique : recherche des signes individuels de chaque maladie ; prise de l'observation ; expérimentation de chaque remède chez l'homme sain ; recherche des symptômes frappants, singuliers, caractéristiques de la maladie ; maladies où la provision de médicaments est trop petite pour la découverte d'un remède parfaitement homéopathique; traitements des maladies partielles internes et externes ; traitement des maladies psychiques ; lois spécifiques de la médecine rationnelle en vue de l'art d'utiliser le remède homéopathique.

Les murs porteurs des cinq éditions ultérieures étaient déjà placés dans cette première édition de l'Organon. Les expérimentations chez le sujet sain, encore mal précisées en 1810, restaient à développer. Ce fut chose faite à partir de 1812.

Comme l'Organon ne contenait pas d'exemple clinique de la méthode homéopathique, j'ai recherché dans une partie des journaux de malades d'Hahnemann, la manière de pratiquer d'Hahnemann, par rapport aux principes énoncés dans l'Organon. J'ai étudié en partie le huitième journal de la série allemande, rapportant les observations de 1809 à 1811, et en totalité les huit premiers volumes de la série française, rapportant des observations de 1835 à 1843. La prise des observations dans la série française, les notes de répertoires et les prescriptions dans les deux séries, retrouvaient une continuité presque totale entre

les principes présentés dans l'Organon, et leur mise en pratique dans les journaux de malades.

Documents utilisés :

L'Organon a été étudié dans « Samuel Hahnemann : Organon Synopse » (1),

Samuel Hahnemann

Organon-Synopse

Die 6 Auflagen von 1810 – 1842 im Überblick

Bearbeitet und herausgegeben
von Bernhard Luft und Matthias Wischner

 Haug

ouvrage qui permet de comparer les six éditions de l'Organon d'un seul coup d'œil. La sixième édition de l'Organon publiée ici fut la reprise de la sixième édition originale publiée en 1992 (2). La plupart des écrits mineurs provenaient de « Samuel Hahnemann : Gesammelte Kleine Schriften » (3).

J'ai étudié une partie de la série française des journaux de malades de Samuel Hahnemann et le huitième volume de la série allemande, grâce à l'Institut pour l'histoire de la médecine de Stuttgart.

1. INTRODUCTION :

La première édition de l'Organon s'intitula : « **Organon de la médecine rationnelle** ».

Organon, terme latin et grec, doit être compris comme instrument de travail. Les éditions suivantes de l'Organon furent intitulées : Organon de l'art de guérir. La première édition de l'Organon fut publiée à Dresde en 1810.

Épigraphe de Gellert (écrivain allemand du dix-huitième siècle) :

« La vérité, que nous tenons tous pour nécessaire, elle qui nous rend heureux en tant qu'homme, n'a été, par la main sage qui nous la destinait, que légèrement cachée et non profondément enterrée. »

Cette épigraphe n'apparût plus dans les éditions suivantes de l'Organon.

Préliminaire :

« Aucune besogne n'a été plus unanimement déclarée, selon l'aveu de toutes les époques, un art de supposition (ars conjecturalis) que la médecine ; c'est pourquoi elle ne peut donc se soustraire à un examen approfondi de ses fondements, sur lesquels s'appuie le bien le plus cher de la vie, la santé des hommes.

Je me fais gloire d'avoir été le seul dans les temps modernes qui en ait entrepris une révision sérieuse et honnête, et qui ait exposé les résultats de sa conviction aux yeux du monde, dans des écrits, en partie anonymes, en partie publiés sous mon nom.

Dans mes recherches, je trouvai le chemin de la vérité que j'ai dû emprunter seul, très loin de la grande route commune de l'observance médicale. Et plus je progressais d'une vérité à l'autre, plus mes principes, dont je ne faisais valoir aucun

sans la conviction de l'expérience, s'éloignaient du vieux système, qui, composé d'opinions, ne se maintenait que par des opinions.

Les résultats de mes convictions sont exposés dans ce livre.

On verra si les médecins qui sont disposés et de bonne foi, pour leur conscience et pour l'humanité, s'attacheront encore longtemps à ce tissu funeste de conjectures et d'arbitraires, ou s'ils pourront ouvrir les yeux sur la vérité salutaire.

Autant avertir d'avance que l'indolence, la commodité, et l'opiniâtreté excluent du service à l'autel de la vérité, et que seuls la liberté d'esprit et un zèle sans relâche sont capables des travaux humains les plus sacrés, l'exercice de la vraie médecine. Mais dans cet esprit, le médecin se réunit immédiatement à la divinité, au créateur du monde dont il aide à conserver les créatures, et dont l'approbation rend son cœur trois fois heureux. »

Ce préliminaire fut repris identique, à un adverbe près, dans les deuxième et troisième éditions de l'Organon.

Évolution de Samuel Hahnemann avant 1810 :

- Évolution des publications de Samuel Hahnemann :

Samuel Hahnemann avait déjà publié deux écrits importants et remarquables (3) : « Essai sur un nouveau principe... » en 1796, et « La médecine de l'Expérience » en 1805.

Il avait déjà publié deux autobiographies (3) : « Autobiographie » 1791/1799, et « Lettre à un médecin de haut rang » en 1808.

Sa première Matière médicale homéopathique fut publiée en latin en 1805 : « Fragmenta de viribus... »

Après avoir abordé des remèdes pouvant être utilisés par similitude dans « Essai sur un nouveau principe... » (3), il publia en 1807 (3) : « Indications sur l'usage homéopathique des remèdes dans la pratique précédente », dont s'inspira largement l'introduction des premières éditions de l'Organon.

- Évolution personnelle de Samuel Hahnemann :

En 1810, Hahnemann avait 55 ans. Après une vie d'errance d'une vingtaine d'années, Hahnemann s'était installé depuis 1805 à Torgau. Son travail restait solitaire, sauf pour les expérimentations de remèdes, où il faisait participer sa femme et ses enfants.

En 1805, avec la publication intitulée « Esculape dans la balance » (3), il signa sa séparation de la médecine officielle.

2. CONTENU DE L'ORGANON :

Introduction (1) :

Très inspirée par la publication de 1807, « Indications sur l'usage homéopathique des remèdes dans la pratique précédente » (3), l'introduction de l'Organon fut de plus en plus élaborée de la deuxième à la sixième édition.

Hahnemann exposa la loi de similitude : Similia similibus curentur, c'est à dire : les semblables guérissent par les semblables.

Puis il reprit des exemples de guérison homéopathique dans la pratique précédente. Seuls les noms d'auteurs furent rapportés sans référence au titre de la publication utilisée, contrairement aux deuxième et troisième éditions de l'Organon. Les symptômes rapportés y étaient très approximatifs. Hahnemann reprit une citation d'Hippocrate déjà rapportée dans « La médecine de l'expérience », mais ici un peu plus longue. Hahnemann cita, pour Dulcamara et Sambucus, Albrecht von Haller, dont il avait traduit la Matière médicale des remèdes végétaux en 1806.

46 remèdes furent cités dans cette introduction, sans compter les traitements de physiothérapie. 42 remèdes furent utilisés en homéopathie, avec en plus les pôles Nord et Sud de l'aimant. 27 de ces remèdes avaient déjà été cités dans « Essai sur un nouveau principe... ». 13 de ces remèdes avaient été rapportés dans « Fragmenta de viribus... ».

Étude analytique de l'Organon (1) :

Le titre complet de cette première édition de l'Organon fut repris en ces termes: Organon de la médecine rationnelle d'après les lois homéopathiques.

Le texte fut présenté en 271 paragraphes numérotés, technique déjà utilisée par Hahnemann dans « Instructions pour les chirurgiens... » en 1789.

Les impressions en lettres espacées du texte original, furent transcrites ici en caractères gras.

Paragraphe un : « Le médecin n'a aucun but plus élevé que de rétablir les personnes malades en bonne santé, c'est ce que l'on appelle guérir. »

Le mot « mission » remplaça le mot « but » dans « Lettre à un médecin de haut rang » (1808) (3), et dans les cinq éditions suivantes de l'Organon (1).

Paragraphe deux : « L'idéal le plus élevé de la guérison consiste dans le rétablissement rapide, doux et durable de la santé, ou la levée et l'anéantissement de la maladie dans toute son étendue par la voie la plus courte, la plus sûre, et la moins préjudiciable, d'après des principes clairs et intelligibles (**médecine rationnelle**). »

Ce paragraphe fut identique, à la parenthèse près, dans les cinq éditions suivantes de l'Organon.

Paragraphe trois : « Si le médecin comprend clairement ce qu'il faut surtout guérir dans les maladies en général, et en particulier dans chaque cas morbide individuel (connaissance de la maladie, connaissance des nécessités de la maladie – **Indication** -) ; s'il comprend clairement ce qu'est la guérison par les remèdes en général, et par chaque remède en particulier (connaissance des vertus médicinales), et s'il sait adapter d'après des bases claires la guérison des remèdes sur chaque cas de maladie à guérir, de façon à ce que le rétablissement s'ensuive nécessairement aussi bien à l'égard de la conformité du remède donné pour le cas d'après son type d'action (choix du remède – **quantité** -), qu'à l'égard de la quantité exacte nécessaire (**dose** juste), et du temps de répétition convenable de la dose, il connaît les obstacles à la guérison de chaque cas et sait les faire disparaître, afin que le rétablissement soit durable : **il comprend tout à fait ce qu'il y a à traiter d'après les bases suffisantes et il est un médecin rationnel.** »

L'essence de ce paragraphe avait déjà été exposée dans « La médecine de l'expérience » (3), et fut reprise dans les cinq éditions suivantes de l'Organon (1) ; il fut complété et définitif à partir de la cinquième édition.

Paragraphe quatre : « Le médecin est en même temps un conservateur de la santé quand il connaît les choses perturbant la santé et engendrant la maladie, et quand il sait les écarter chez des gens en bonne santé. »

La formulation de ce paragraphe fut très proche dans les six éditions de l'Organon.

Les paragraphes cinq à 14, excepté le sept, abordèrent la conception de la maladie. En voici des extraits :

Paragraphe six, note : « ... une maladie une fois produite continue son cours indépendamment de la cause primitive de son existence, et sans que celle-ci soit encore présente. » Cette assertion ne fut reprise que dans les deuxième et troisième éditions de l'Organon.

Paragraphe huit : « L'observateur sans préjugé ... ne prend, même s'il est le plus ingénieux, rien d'autre à chaque maladie isolée que les changements extérieurs perceptibles par les sens, **les accès de la maladie, les symptômes...** » Cette citation fut presque identique dans les six éditions de l'Organon.

Paragraphe neuf : « Comme dans les maladies ne sont perceptibles que les symptômes, il faut aussi que ... ce complexe de symptômes, **cette image extérieure réfléchissant l'essence intérieure de la maladie**, soit l'unique objet possible ... pour découvrir un remède, le seul qui puisse déterminer le choix du remède adapté. »

Paragraphe 14 : « ... la seule chose qui peut donner aux maladies une indication importante... sur un remède à choisir, doit être la totalité de tous les symptômes perceptibles. »

Les paragraphes sept et 15 traitaient de la nature curative des médicaments.

Les paragraphes 16 à 19 traitaient de la loi de similitude.

Extrait du paragraphe 19 : « ... **chaque remède qui peut montrer la plupart des symptômes perceptibles dans une maladie donnée, parmi les symptômes créés par lui sur des organismes sains, peut guérir cette maladie de la manière la plus rapide, la plus radicale, et la plus durable.** »

Extrait du paragraphe 20 (spécifique de la première édition) :

« ... **toujours une seule maladie peut siéger dans le corps, et de là une maladie doit céder entièrement à une autre.** »

Les paragraphes 21 à 30 traitaient de la nature des maladies.

Extraits de la note du paragraphe 23 : Mercurius solubilis, le remède de la maladie vénérienne ; Hepar sulfuris calcareum : le remède de la maladie mercurielle (par intoxication).

Extrait de la note du paragraphe 29 (spécifique de la première édition) : « **Deux maladies aiguës de même nature se suppriment seulement l'une et l'autre, et s'anéantissent mutuellement de façon homéopathique** (la plus forte anéantit la plus faible). »

Extrait du paragraphe 30 (spécifique de la première édition) : « Quand une maladie chronique siège déjà dans le corps et qu'on lui impose une maladie aiguë **très semblable**, alors **la maladie chronique est complètement anéantie par la maladie aiguë, et guérie de façon homéopathique.** » La note appendue faisait, entre autres, référence au vaccin anti variolique, utilisé en fait largement seulement depuis 1805.

Extrait du paragraphe 31 (spécifique de la première édition) :

« ... la grande loi de guérison homéopathique repose sur le fait que : **une maladie ne peut être anéantie et guérie que par un remède qui est incliné à produire une maladie semblable et de même nature – car les effets des remèdes ne sont rien d'autre en soi que des maladies artificielles.** »

Extrait du paragraphe 32 : note (spécifique de la première édition)

« ... **ainsi tout ce que nous nommons remède, n'est rien d'autre qu'une puissance provoquant une maladie, et tout vrai médicament n'est rien d'autre qu'une puissance qui est capable de faire naître artificiellement une contre maladie semblable dans l'organisme, et d'enlever ainsi la maladie semblable naturelle, et de l'anéantir.** »

Les paragraphes 33 à 37 traitaient de l'effet des remèdes, et de l'effet des maladies naturelles sur la maladie.

Extrait du paragraphe 38 (formulation proche dans les six éditions de l'Organon) :

« ... le procédé curatif se limitera à la réponse aux points suivants :

- I. Comment le médecin recherchera-t-il ce qu'il est nécessaire de savoir de la maladie dans le but de guérir ?
- II. Comment recherchera-t-il la puissance pathogène précise des remèdes comme contre maladie pour la guérison des maladies naturelles ?
- III. Comment appliquera-t-il de la manière la plus convenable ces puissances pathogènes artificielles (les médicaments) à la guérison des maladies naturelles ? »

Les paragraphes 39 à 82 traitèrent de ce **qu'il est nécessaire de savoir de la maladie dans le but de guérir** (I).

Après avoir argumenté sur l'inutilité de la classification des maladies, Hahnemann affirma dans le paragraphe 42 (extrait) : « L'organisme humain à l'état vivant est un tout complètement formé, une unité ... Aucune partie de l'organisme ne peut souffrir sans que toutes les autres souffrent et changent – plus ou moins – en même temps. » Cette argumentation ne fut pas reprise dans les éditions suivantes de l'Organon.

Une citation latine du « vénérable » Huxham (médecin anglais du dix-huitième siècle), fut reprise dans les six éditions de l'Organon : « Il n'y a sans doute jamais eu aucun mal plus funeste qui se soit insinué dans l'art médical, que de donner aux maladies certains noms génériques, et de vouloir leur appliquer une médication générique. »

Extrait du paragraphe 47 (non repris dans les éditions suivantes) : « ... **la recherche soigneuse des signes individuels de chaque maladie, qui caractérisent la manière individuelle d'agir de chaque remède, et qui caractérisent le médecin rationnel et profond, devient la chose principale.** »

Les paragraphes 48 à 50 traitèrent des maladies méritant un nom, car liées à un miasme propre connu ou encore inconnu, et par conséquent capables de conduire à un traitement particulier. Hahnemann inclut dans ces maladies « la » maladie vénérienne (paragraphe 49).

Les paragraphes 50 à 54 traitèrent de la foule des maladies restantes, résultant de différentes causes hétérogènes, qui ne pouvaient jamais être traitées médicalement avec le même remède. Extrait du paragraphe 54 : chaque épidémie est particulière... « parce que chaque épidémie a pour origine un miasme modifié . »

Paragraphe 55 : Seules les maladies collectives nécessitent un traitement identique.

Paragraphe 56 : chaque épidémie nécessite un traitement spécifique.

Extrait du paragraphe 58 : « ... notre organisme se trouve en liaison et en conflit avec toutes les parties de l'univers... »

Paragraphes 59 à 61 : Hahnemann développa les maladies sans miasme propre.

Extrait du paragraphe 59 : « ... **ces maladies diffèrent tant l'une de l'autre en même temps, dans une foule de particularités et de différences externes et internes, et changent tellement dans les divers états de la vie, qu'aucun individu humain n'est identique à un autre dans une quelconque considération imaginable !** »

Extrait du paragraphe 60 : « ... **chaque cas de maladie existe peut-être une seule fois dans le monde.** »

Paragraphe 61 : Individualisation rigoureuse de chaque cas de maladie.

Les paragraphes 62 à 82 traitèrent de la prise de l'observation du malade.

Paragraphe 62 : « Cet examen qui cherche à découvrir chaque cas de maladie tel qu'il est dans son individualité, ne demande de la part du médecin, qu'un esprit libre, des sens sains, de l'attention en observant, et de la fidélité en notant l'image de la maladie. » La formulation de ce paragraphe fut identique dans les deuxième et troisième éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 66 : Le médecin par sa question... ne doit « jamais mettre dans la bouche du malade la réponse de façon que le malade n'ait à répondre que par oui ou par non. » Cette assertion fut reprise à peu près identique dans les six éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 68 : « ... c'est au malade qu'il faut attribuer la plus grande confiance à l'égard de ses sensations, excepté dans les maladies simulées ». Cette citation fut formulée de façon identique dans la Médecine de l'Expérience (3), et dans les six éditions successives de l'Organon.

Paragraphe 70 : La forme originaire de la maladie correspond aux symptômes et incommodités avant l'usage des médicaments, ou plusieurs jours après avoir cessé de les prendre.

Paragraphe 73 : Investigation du régime de vie dans les maladies chroniques.

Paragraphe 78 : Dans les maladies aiguës, ... « on dit presque tout au médecin spontanément » Cette assertion fut identique dans les six éditions de l'Organon.

Début du paragraphe 82 : « Si la totalité des symptômes, l'image d'une maladie quelconque est enfin mise par écrit exactement, alors le plus difficile du travail est fait. » Cette assertion fut identique dans les trois premières éditions de l'Organon.

Les paragraphes 83 à 93 traitaient du **choix du remède homéopathique** (II).

Les paragraphes 86 à 98 traitaient des généralités sur les effets des remèdes.

Extrait de la note du paragraphe 86, reprise dans les six éditions de l'Organon : citation latine du « grand » Albrecht von Haller : « Il est certain, n'est-ce pas, qu'il faut d'abord essayer un médicament sur un corps sain, sans aucun mélange ; et, après avoir vérifié son odeur et sa saveur, il faut en faire absorber une dose minime, et observer attentivement, selon les divers états physiologiques et moraux qu'il y aura ensuite, quel est le pouls, quelle est la température, quelle est la respiration, quelles sont les excréments. Ensuite, **selon l'évolution des symptômes qui se produisent chez le sujet sain**, on passera à l'expérimentation sur un malade, et cetera. »

Extrait de la note du paragraphe 88, reprise dans les six éditions de l'Organon : « On ne pressentait pas que les narrations de maladies médicinales formeraient un jour les **premiers** éléments de base d'une Matière médicale... »

Extrait de la note du paragraphe 97, repris dans les six éditions de l'Organon : « ... il ne peut y avoir d'un point de vue médicamenteux, de médicaments équivalents ou de succédanés. » Hahnemann avait déjà publié en 1806 « Objections ... aux succédanés en général » (3).

Les paragraphes 99 à 115 traitaient des directives expérimentales pour rechercher les effets des médicaments sur d'autres personnes.

Les paragraphes 116 à 125 traitaient de la finalité des expérimentations, correspondant à la construction d'une Matière médicale homéopathique, permettant le choix d'un remède homéopathique adapté à la maladie, qui était alors anéantie de façon dynamique par le remède.

Paragraphe 118 : « Les expérimentations du médecin fin observateur libre de préjugés, avec les remèdes sur lui-même, restent les plus importantes. » Cette assertion fut reprise et développée dans les cinq éditions ultérieures de l'Organon.

La note du paragraphe 123 faisait allusion à la seule Matière médicale d'Hahnemann publiée jusqu'alors : *Fragmenta de viribus medicamentorum positivis, sive in sano corpore humano observatis* (1805) (fragments sur les propriétés des médicaments, dont l'observation montre l'action positive même dans un corps humain en bonne santé).

Les paragraphes 126 à 271 traitaient de « **l'emploi convenable** du remède homéopathe dans les maladies » (III)

Paragraphe 127 : Les « incommodités insignifiantes » relèvent d'un petit changement dans le régime de vie. Les éditions ultérieures de l'Organon reprirent cette assertion, en remplaçant les « incommodités insignifiantes » par les « indispositions légères »

Paragraphe 128 : Les maladies importantes ont plusieurs symptômes.

Extrait du paragraphe 129 : « En faisant cette recherche d'un remède homéopathe spécifique, c'est à dire, en faisant cette comparaison de l'ensemble des signes de la maladie naturelle avec les séries de symptômes des médicaments existants, les signes **frappants, singuliers, caractéristiques**, sont surtout à considérer les premiers... » Ce paragraphe, déjà formulé de façon proche dans la Médecine de l'expérience (3), correspondit au paragraphe 153 des cinquième et sixième éditions de l'Organon, un peu plus élaboré que ce paragraphe 129.

Paragraphe 132 : Petite aggravation initiale, tout à fait dans la règle, après la prise du remède homéopathe, appelée petite **aggravation homéopathe**. Cette assertion fut reprise, de façon très proche, dans les cinq éditions suivantes de l'Organon.

Les paragraphes 133 à 145 traitaient des : « mesures pour guérir quand la provision de médicaments connus est trop petite pour la découverte d'un remède parfaitement homéopathe » (les termes entre guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants des cinq éditions suivantes de l'Organon).

Extrait du paragraphe 133 : « **Le nombre de remèdes connus précisément d'après leurs effets positifs est encore limité...** ». Le terme limité fut remplacé par modéré dans les cinquième et sixième éditions de l'Organon.

Paragraphe 140 : Nécessité de ne prescrire qu'un remède à la fois.

Paragraphe 142 : Ne pas prescrire deux remèdes successifs à la fois.

Paragraphe 145 : Dans des maladies chroniques stables, possibilité d'alternance de deux remèdes, en attendant d'en trouver un plus convenable et unique ; cette assertion ne sera pas reprise dans les, quatrième, cinquième et sixième édition de l'Organon.

Paragraphe 146 à 158 : « Mesures pour guérir les maladies qui ont trop peu de symptômes ; **maladies partielles** » (les termes entre guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants des cinq éditions suivantes de l'Organon).

Paragraphe 149 à 158 : Maladies partielles internes.

Extrait du paragraphe 154 : Si un « médicament choisi aussi bien que possible » est « imparfaitement homéopathique..., ce médicament mêlera plusieurs symptômes de sa propre série de symptômes à l'état du malade, symptômes qui sont en même temps des souffrances de la maladie elle-même pas encore ressenties jusque là... » La note du paragraphe 155 excepte de ces symptômes ajoutés par le remède imparfaitement homéopathique, la mort proche inévitable, et les fautes de régime de vie.

Paragraphe 159 à 181 : Maladies partielles externes, c'est à dire les **maladies** soi-disant **locales**.

Paragraphe 160 : Ces maladies locales se rattachent toujours à une maladie générale, sauf les blessures extérieures récentes.

Paragraphe 161 : Traitement homéopathique des maux soi-disant locaux par voie générale.

Paragraphe 163 : État maladif général du corps guéri en même temps que le mal local par le remède homéopathique.

Paragraphe 168 : L'application seulement locale du remède peut enlever prématurément le mal local, sans guérir le mal interne, et le cas est pire qu'avant.

Paragraphe 174, note : Systématisation sur la maladie vénérienne ; le chancre persévère jusqu'à la fin de la vie s'il n'est pas détruit localement. Si le chancre est détruit localement, il apparaît des souffrances générales de la maladie vénérienne. Le traitement homéopathique interne des chancres et/ou des fics guérit la maladie vénérienne entière. Hahnemann fit ensuite référence à Bönninghausen pour les maladies secondaires à l'extirpation de vieux stéatomes.

Paragraphe 179 : « La difficulté de la guérison homéopathique de ces maladies partielles sera levée par une observation et une recherche plus affinées et plus soigneuses » (que dans les cas habituels).

Paragraphe 185 à 198 : « Traitement des maladies que l'on nomme maladies de l'esprit et de l'âme » (les termes en guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants des cinq éditions suivantes de l'Organon).

Extrait du paragraphe 185 : « ... **les maladies de l'esprit**... ne sont en fait pas plus difficiles à guérir que les autres maladies localisées auxquelles elles peuvent être comptées. »

Extrait du paragraphe 186 : « ... l'état de l'âme et de l'esprit est **toujours** changé ... dans **tous** les cas de maladie à guérir... »

Extrait du paragraphe 187 : L'état de l'humeur donne un signe caractéristique souvent décisif dans le choix du remède.

Extrait du paragraphe 188 : « ... **chaque médicament produit différemment** » un effet sur l'état de l'humeur et de l'esprit.

Paragraphe 189 : Guérison rationnelle et homéopathique si le remède choisi produit un état de l'humeur et de l'esprit semblable à celui de la maladie.

Début du paragraphe 191 : « Ce qu'on appelle les maladies de l'esprit et de l'âme ne sont presque rien d'autre que des maladies du corps ... ». Cette assertion fut identique dans les six éditions de l'Organon.

Paragraphe 192 : Les maladies mentales peuvent occulter les symptômes corporels comme une maladie locale.

Paragraphe 193 : Recherche soigneuse de la totalité des symptômes pour prescrire un remède adapté aux symptômes mentaux mais aussi physiques.

Paragraphe 195 : Image symptomatique caractéristique de la maladie, par comparaison des symptômes précédents de la maladie mentale avec les symptômes présents.

Extraits du paragraphe 196 : « Si la maladie de l'esprit ... n'est pas encore tout à fait développée, ... ses signes ... cèdent par des encouragements soigneux, éclairés, ou par des remontrances sérieuses, mais ceux-ci s'aggravent rapidement par ce moyen en cas de vraie maladie de l'esprit... » Cette assertion fut très proche mais un peu plus développée dans les cinq éditions suivantes de l'Organon.

Paragraphe 197 : Maladies de l'esprit d'origine psychique avec symptômes corporels secondaires.

Paragraphe 198 : Les maladies de l'esprit primitives récentes cèdent à des remèdes d'action psychique associés à une attitude psychothérapique bienveillante du médecin. Note : pour les maladies psychiques provenant d'une maladie corporelle, « un régime de l'âme aidant, le médecin et les personnes de la famille doivent observer soigneusement une manière juste de se comporter psychiquement envers le malade. Au délirant furieux, il faut lui opposer une intrépidité tranquille, du sang-froid, et une volonté solide – aux lamentations plaintives pénibles, une compassion muette dans notre expression de visage ; au bavardage insensé, un silence tranquille pas tout à fait inattentif ; à une conduite et des paroles scandaleuses et dégoûtantes, une inattention complète ... **On doit toujours adopter l'apparence qu'on attribue aux malades mentaux la raison...** » Cette assertion fut presque identique dans les six éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 200 : « ... **lois spécifiques de la médecine rationnelle**, en vue de **l'art d'utiliser** le remède. » Ces lois regroupaient les paragraphes 200 à 271.

Extrait du paragraphe 201 : « Toute **amélioration croissante** sensiblement poursuivie et toujours persistante ... exclue tout emploi ultérieur de n'importe quel remède... » Cette assertion fut reprise un peu modifiée dans la formulation dans les six éditions de l'Organon.

Paragraphe 202, note : La plus courte durée d'action d'un remède homéopathique est de 24 heures ; cette assertion fut reprise dans les trois premières éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 203 : « ... l'état amendé du malade reste encore perceptible après l'écoulement de la durée d'action du remède. » Cette assertion ne fut pas reprise dans les cinquième et sixième éditions de l'Organon.

Paragraphe 205 : Répétition de la dose après l'écoulement complet de la durée d'action de la première dose. Cette assertion ne fut pas reprise dans les cinquième et sixième éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 208 : « ... si l'état d'une maladie urgente n'est pas amélioré..., encore plus s'il s'aggrave..., une dose du remède plus exactement adapté ... doit être donnée avant l'écoulement de la durée de l'effet du remède précédemment donné. » Note : « ... toute aggravation par de nouveaux symptômes – si rien de mauvais n'est survenu dans le régime physique ou psychique – prouve **toujours** que le précédent remède était inapproprié... mais **ne signifie jamais que la dose était trop faible**. » Cette assertion fut énoncée de façon presque identique, avec les mêmes passages en lettres grasses, dans les six éditions de l'Organon.

Paragraphe 209 : Nécessité de changement rapide de remède, si aggravation croissante de l'état du malade par mauvais choix du premier remède. Cette assertion fut de reprise de façon assez proche dans les six éditions de l'Organon.

Extrait du paragraphe 215 : « ... si ... le malade devait continuer à employer une dose aussi importante et même une dose augmentée et plus fréquemment répétée du remède homéopathique ... pour ne pas subir de rechute, ceci est un signe certain que la maladie se prolonge encore par une cause excitative, et qu'une circonstance se trouve dans le régime de vie du malade ou dans son entourage, circonstance qui doit être supprimée, si la guérison doit venir à un état durable. » Cette assertion fut reprise de façon très proche dans les six éditions de l'Organon.

Début du paragraphe 216 : « Parmi les signes qui, dans toutes les maladies, surtout aiguës, montrent une petite amélioration ou aggravation pas visible pour tout le monde, l'état de l'humeur et de toute la manière dont le malade se comporte, est le signe le plus sûr et le plus évident. » Cette assertion fut presque identique dans les six éditions de l'Organon.

Paragraphe 221 et 222 : « Fausse prédilection pour quelques remèdes favoris et aversion injuste contre d'autres médicaments » (les termes entre guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants dans les cinq éditions suivantes de l'Organon).

Paragraphe 223 à 225 : « Régime de vie à observer dans les maladies chroniques ; note : choses nuisibles dans le régime de vie » (les termes entre guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants dans les cinq éditions suivantes de l'Organon)

Paragraphe 226 : « Dans les maladies aiguës au contraire (excepté l'état de délire complet), le tact fin infaillible de l'instinct de conservation de la vie ici éveillé, est si clair et si précis que le médecin a simplement à faire comprendre aux parents et aux garde-malades de n'opposer aucun obstacle à cette voix de la nature, par refus des exigences, ou par proposition nuisible, ou par persuasion. » Ce paragraphe avait déjà été formulé de façon très proche dans la Médecine de l'expérience (3), et fut repris peu modifié dans les éditions suivantes de l'Organon.

Paragraphe 228 et 229 : « Choix des médicaments les plus énergiques et les plus purs ; remarque : changement de quelques substances par la préparation des aliments » (les termes entre guillemets citaient le résumé des paragraphes correspondants dans les cinq éditions suivantes de l'Organon).

Paragraphe 230 à 233 : Préparation des médicaments homéopathiques.

Paragraphe 234 : « Il n'est en aucun cas nécessaire pour la guérison, d'employer plus d'**une seule substance médicinale simple** à la fois. » Cette assertion fut reprise identique dans les deuxième à cinquième éditions, et peu modifiée dans la sixième édition de l'Organon.

Extrait du paragraphe 236 : ... même dans le cas ... où le remède n'est pas parfaitement adapté de façon homéopathique, on augmente la connaissance du remède par les nouveaux symptômes créés par le remède.

Les paragraphes 237 à 252 traitaient de la dose exacte du remède pour l'usage homéopathique.

Paragraphe 237 à 239 : Si la dose du remède est trop forte, les nouveaux symptômes produits par le remède sont plus intenses, parfois jusqu'à une maladie médicinale secondaire ajoutée à la première.

Extrait du paragraphe 242 (spécifique de la première édition de l'Organon) : « **La contre puissance pathogène choisie la mieux adaptée possible (le remède) pour enlever une maladie naturelle, s'accommode seulement si fort qu'elle suffit justement à ce but et qu'elle n'entame pas du tout de force inutile du corps.** »

Extrait du paragraphe 244 : « ... quand la maladie ne se fonde pas à l'évidence sur une altération considérable d'un viscère important, **presque aucune dose du remède homéopathique choisi ne pourrait être trop petite pour ne pas être**

plus forte que la maladie naturelle, et pour ne pas pouvoir la vaincre. » Cette assertion fut reprise de façon proche, et développée dans les cinq éditions suivantes.

Paragraphe 245 : La sensibilité du corps augmente pour les remèdes homéopathiques employés dans la maladie, surtout si celle-ci atteint un haut degré.

Paragraphe 246 : « ... Chaque malade ..., quand il a pris le remède adapté de façon homéopathique et secourable à la plus petite dose imaginable, ... éprouvera un plus grand changement dans son état de santé que n'en éprouverait un nourrisson d'un jour **qui se porte bien.** »

Paragraphe 247 : Plus la dose est petite, plus la maladie médicinale est faible et courte. Note : « ... forces merveilleuses presque spirituelles des remèdes... Il y a déjà dans l'idée de la **division** qu'aucune partie ne puisse devenir si petite pour nous qu'elle cesse d'être **quelque chose**, et qu'elle ne participe pas aux propriétés **complètes** du tout... »

Extrait du paragraphe 248 (spécifique de la première édition) : « ... chaque division de la dose, (répartie sur plusieurs temps de prises), fait un effet un peu plus fort que la dose entière donnée en une seule fois. »

Paragraphe 253 : En diminuant le contenu des doses homéopathiques, leur force ne diminue pas dans une progression arithmétique.

Extrait du paragraphe 254 : « ... la contre puissance curative pathogène que l'on nomme remède » présente une action si rapide, si générale « qu'on pourrait presque nommer cette action spirituelle... »

Paragraphe 255 à 259 : Parties du corps réceptives aux médicaments.

Paragraphe 259 : Effet **complet** du remède homéopathique adapté « **seulement par absorption buccale** ».

Les paragraphes 260 à 269 exposaient l'effet des traitements palliatifs.

Début du paragraphe 260 (spécifique de la première édition de l'Organon) : « Parmi les autres causes qui ont donné, dans la pratique ordinaire, des prétextes à l'emploi de hautes doses, domine surtout l'emploi palliatif des remèdes. »

Paragraphe 262 : Le traitement palliatif ne produit pas d'aggravation initiale, mais un soulagement dans les premières heures après sa prise.

Extrait du paragraphe 263 : « ... dans la palliation dont la norme est : **les contraires guérissent par les contraires, un seul symptôme actuel de la maladie sera adouci rapidement par le propre symptôme complètement opposé du remède... aussi longtemps que la durée d'action des symptômes médicamenteux opposés persiste.** »

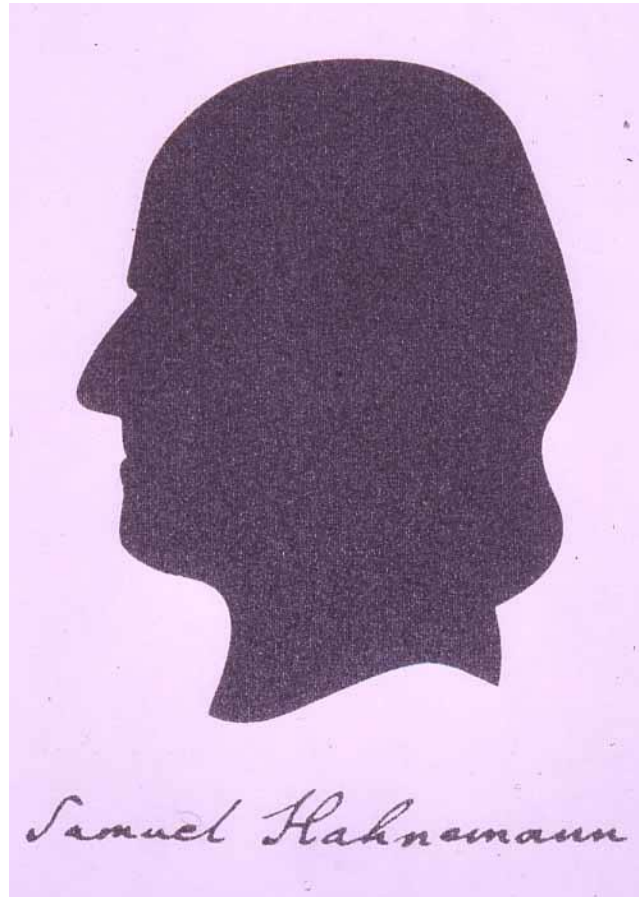
Extrait du paragraphe 266 : « Pour renouveler ... le soulagement flatteur, on est obligé d'augmenter le palliatif à chaque fois, pour atteindre souvent des doses considérablement augmentées... »

Extrait de la note du paragraphe 268 : « ... le patient n'a pas besoin d'un **soulagement temporaire** illusoire **qui augmente ensuite le mal**, mais d'une guérison profonde... Rarement par les palliatifs, on parvient à la santé, mais souvent à une maladie aggravée et à quelque chose de pire comme l'enseigne cette conviction souvent trop tardive, l'expérience. »

Extrait du paragraphe 269 : « Ce n'est qu'en cas de dangers très urgents, ..., qu'il est permis et convenable de remettre en marche avant tout l'irritabilité et la sensibilité du corps, ..., par un palliatif, ..., jusqu'à ce qu'on puisse agir ensuite de façon homéopathique si nécessaire... » Cette assertion fut reprise dans les cinq éditions suivantes de l'Organon.

Extrait du paragraphe 270 : Un remède homéopathique est adapté « si les symptômes majeurs, surtout les plus puissants, particuliers, et caractéristiques de la maladie sont couverts et apaisés ... de façon homéopathique par le remède..., et si quelques symptômes du remède répondent seulement de façon palliative à quelques symptômes petits et moyens de la maladie... »

Extrait du paragraphe 271 : « Il s'ensuit dans ce cas ... une guérison totale sans maux accessoires ni maux consécutifs ... » Note un : méthode « allopathique » (bien que ce terme ne fût pas encore expressément mentionné), « méthode très fréquente d'emploi des remèdes dans la pratique vulgaire ... » ; note deux : méthodes provoquant une révolution dans l'organisme par des remèdes évacuants par en haut ou par en bas : indications si prise de substances très nocives, complètement indigestes, ou étrangères.



Étude synthétique de l'Organon (1) :

Dans le préliminaire de l'Organon où Hahnemann affirma : « Les résultats de mes convictions sont exposés dans ce livre. », ses convictions étaient celles de 1810. Cependant il semblait écrire cette édition de l'Organon comme si c'était sa dernière publication.

Dans l'introduction de l'Organon, Hahnemann utilisa une démarche inductive, à partir d'exemples de guérison dans la pratique précédente.

Les paragraphes 1 à 37 exposaient les bases conceptuelles de l'homéopathie. Le concept de guérison (paragraphes 1 à 3), le concept de conservation de la santé (paragraphe 4), le concept de maladie (paragraphes 5 à 14), le concept de similitude (paragraphes 16 à 19), la nature des maladies (paragraphes 21 à 30), la définition et la nature curative des médicaments (autres paragraphes).

La partie sur la nature des maladies fut beaucoup plus développée, et basée sur des concepts différents dans les cinq éditions suivantes de l'Organon ; en particulier la méthode allopathique ne fut qu'abordée dans la première édition de l'Organon.

La définition du remède (paragraphe 32, 242 et 254) ne fut pas reprise dans les cinq éditions suivantes de l'Organon.

La notion d'une seule maladie à la fois pouvant siéger dans le corps (paragraphe 20), déjà exposée dans la Médecine de l'expérience (3), ne fut pas reprise dans les cinq éditions ultérieures de l'Organon (1).

Les paragraphes 38 à 271 traitaient de la nature du procédé curatif homéopathique.

Dans les paragraphes 39 à 82 (ce qu'il est nécessaire de savoir de la maladie dans le but de guérir), Hahnemann aborda la notion de vitalisme dans les paragraphes 42 et 58, notion qu'il reprit dans la note du paragraphe 247.

La démarche de classification et d'individualisation des maladies fut reprise et beaucoup plus développée dans les éditions suivantes de l'Organon : les maladies chroniques produites par les traitements allopathiques, les maladies chroniques artificielles, les maladies chroniques miasmatiques furent des notions ultérieures à la première édition de l'Organon. Dans la réfutation de la pathologie commune nominale (paragraphe 52), Hahnemann citait dans cette première édition, un mélange d'exemples actuellement considérés comme symptômes, syndromes, ou pathologies, ces dernières étant mieux identifiées actuellement qu'en 1810.

La référence au vaccin anti variolique de la première édition, fut de moins en moins prise en considération dans les éditions suivantes de l'Organon.

Par contre, la prise de l'observation du malade (paragraphe 62 à 82), déjà bien formulée dans la Médecine de l'expérience (3), fut reprise de façon presque identique de la première édition, dans les cinq éditions suivantes de l'Organon (1).

Les paragraphes 83 à 125 traitaient de la recherche de la puissance pathogène précise des remèdes, c'est à dire des expérimentations des remèdes, ou pathogénésies.

Dans le paragraphe 87 de la première édition, Hahnemann n'avait pas encore la conviction que l'homéopathie était pour lui la seule voie de guérison possible des maladies, comme il l'affirma dans le paragraphe correspondant des cinq éditions suivantes.

Les paragraphes 99 à 115 de la première édition, correspondant aux directives expérimentales pour rechercher les effets des médicaments sur d'autres personnes,

furent de plus en plus développés dans les éditions ultérieures de l'Organon. Les précisions sur les expérimentations restaient encore très incomplètes dans la première édition par rapport aux éditions suivantes de l'Organon, mais Hahnemann n'expérimentait en 1810 que sur lui-même et sur sa famille.

Les paragraphes 126 à 271, traitant de l'emploi convenable du remède homéopathique dans les maladies, comprenaient :

- Paragraphes 127 à 132 : généralités sur le choix et l'action du remède homéopathique.
- Paragraphes 133 à 145 : provision trop petite de remèdes homéopathiques disponibles pour la découverte d'un remède parfaitement homéopathique.
- Paragraphes 146 à 158 : maladies partielles internes ; la formulation de ces paragraphes fut assez semblable à la première édition dans les cinq éditions ultérieures de l'Organon.
- Paragraphes 159 à 181 : maladies partielles externes ou maladies avec des maux locaux ; la formulation de ces paragraphes fut de plus en plus différente de la première édition, dans les deuxième à sixième éditions de l'Organon.

Hahnemann avait déjà noté dans le paragraphe 49, la maladie vénérienne, comme une maladie à miasme propre et invariable. Dans une très longue note du paragraphe 174, il développe une systématisation de la maladie vénérienne chancreuse. Ce concept m'apparut être une grosse erreur de Hahnemann.

- Paragraphes 182 à 184, spécifiques de la première édition : suppléments sur l'observation, la totalité des symptômes, l'effet curatif du traitement homéopathique. Ce fut une sorte de redite de paragraphes précédents.
- Paragraphes 185 à 198 : maladies de l'esprit : les paragraphes 185 à 195 furent proches dans leur formulation, des cinq éditions suivantes de l'Organon. Dans les quatrième à sixième éditions, Hahnemann rapporta l'origine des maladies psychiques à la psore.
- Extrait du paragraphe 199, spécifique de la première édition : « Toutes les autres maladies ... suivent toutes sans exception la loi éternelle de l'homéopathie. »
- Paragraphes 200 à 271 : lois spécifiques de la médecine rationnelle, en vue de l'art d'utiliser le remède. Ces lois furent exposées plus rigoureusement dans les éditions suivantes que dans la première édition.

L'affirmation du paragraphe 208 sur la petitesse de la dose devait être pondérée par celle du paragraphe 244 qui ajoutait, que la dose ne peut jamais être trop petite « si

la maladie ne se fonde pas à l'évidence sur l'altération considérable d'un viscère important », assertion reprise dans toutes les éditions de l'Organon.

Les paragraphes 223 à 225, traitant du régime de vie à observer dans les maladies chroniques, furent de plus en plus élaborés dans les cinq éditions suivantes de l'Organon, et dans les maladies chroniques. Ces règles d'hygiène parfois trop contraignantes pour certaines, et parfois trop nombreuses, nuisaient à la simplicité du traitement réclamée par Hahnemann lui-même, dans « Les obstacles à la simplicité et à la certitude ... sont-ils insurmontables ? (3) ».

Les éditions ultérieures à la première édition de l'Organon développèrent des chapitres non présentés dans la première édition : traitement des maladies alternantes non typiques ; traitement des maladies alternantes typiques ; traitement des fièvres intermittentes.

La formulation de la prescription d'un seul remède à la fois (paragraphe 234) fut par contre une constante dans les six éditions de l'Organon.

Les paragraphes 237 à 252 traitants de la dose exacte du remède pour l'usage homéopathique, concordaient, dans les six éditions de l'Organon, sur l'idée que la dose minimale de remède était suffisante pour l'effet curatif recherché. Par contre, ces paragraphes ont été modifiés et développés différemment dans les six éditions de l'Organon. Cela prouvait que la dose exacte du remède fut toujours une préoccupation pour Hahnemann ; avait-il résolu la dose du remède et sa répétition, dans la pratique clinique ?

Les paragraphes 260 à 271 servirent de conclusion à la première édition de l'Organon ; après avoir analysé les effets délétères et les limites des traitements palliatifs et abordé les traitements allopathiques et évacuants, Hahnemann termina sa publication sur l'excellence du traitement homéopathique capable de provoquer une guérison totale.

Déjà le plan de la Médecine de l'expérience (3) évoquait le plan ultérieur de l'Organon : Introduction, étude des maladies (correspondait aux paragraphes 21 à 30, puis 38 à 82 de la première édition de l'Organon), étude des remèdes (correspondait aux paragraphes 83 à 125 de la première édition de l'Organon), usage de ces remèdes dans les maladies (correspondait aux paragraphes 126 à 271 de la première édition de l'Organon), influence de l'hygiène de vie (correspondait aux paragraphes 223 à 226 de la première édition de l'Organon).

Citations de l'avant-propos de B. Luft et M. Wischner, éditeurs du Synopsis de l'Organon (1) :

« ... les murs porteurs de l'Organon sont placés depuis le début (la première édition) : expérimentation des médicaments chez le sujet sain, loi de similitude, anamnèse détaillée, exigüité nécessaire des doses, hygiène et diététique. »

« La prescription du traitement se produit seulement après l'achèvement de l'enseignement de la maladie. »

Dans les murs porteurs de l'Organon, le vitalisme exprimé par la globalité du patient et la prescription d'un remède unique à la fois, m'a semblé devoir être ajouté ici. Il resta une constante dans les six éditions de l'Organon. De plus, l'influence de l'hygiène et de la diététique n'était à prendre en compte que dans les maladies chroniques.

Hahnemann a exclu de la première édition de l'Organon, toute théorie sur les causes de la maladie. Les six éditions de l'Organon ne contenaient pas d'exemple clinique de la méthode homéopathique.

Les principaux auteurs auxquels Hahnemann se référait dans la première édition de l'Organon, étaient Hippocrate qu'Hahnemann avait entièrement lu et analysé, et Albrecht von Haller, dont Hahnemann avait traduit une Matière médicale en allemand.

Les éditions de l'Organon ultérieures à la première édition, ont ajouté au début de l'introduction, un résumé des paragraphes correspondants. Des extraits de ces résumés ont déjà été cités dans la partie analytique précédente ; ils montraient ainsi une unité de construction entre les différentes éditions de l'Organon.

Cependant, les nombreuses modifications ultérieures du contenu des différentes éditions de l'Organon, méritant une étude particulière non adaptée à cette publication, reflétaient l'évolution de la pensée et de la pratique de Hahnemann au cours du temps.

3. **EVOLUTION DE SAMUEL HAHNEMANN APRES 1810 :**

- **Évolution des publications majeures de Samuel Hahnemann :**

1811 : premier tome de la Matière médicale pure.

1812 : mémoire en latin pour obtenir le droit d'enseigner à l'Université de Leipzig :
« Dissertation historique et médicale sur l'élleborisme des anciens. »

1816 : deuxième et troisième tome de la Matière médicale pure.

1818 : quatrième tome de la Matière médicale pure.

1819 : cinquième tome de la Matière médicale pure, et publication de la deuxième édition de l'Organon.

1821 : sixième tome de la Matière médicale pure.

1824 : troisième édition de l'Organon.

1824 à 1826 : deuxième édition des six tomes de la Matière médicale pure.

1828 : première édition du traité des Maladies chroniques.

1829 : quatrième édition de l'Organon.

1833 : cinquième édition de l'Organon ; troisième édition de la Matière médicale pure.

1835 à 1839 : deuxième édition du traité des Maladies chroniques.

1992 : publication de la sixième édition originale de l'Organon (2).

- **Évolution personnelle de Samuel Hahnemann :**

A partir de 1812, Hahnemann put quitter son travail solitaire et s'installer à Leipzig, pour faire partager ses expérimentations à ses élèves et disciples.

En 1821, après avoir été mis en procès par les pharmaciens de Leipzig pour exercice illégal de la pharmacie et après avoir perdu son procès, Hahnemann quitta Leipzig pour Köthen. Il y fut nommé conseiller aulique, et eut à nouveau le droit de fabriquer lui-même ses médicaments.

Veuf en 1830, Hahnemann se remaria en 1835, année où il partit pour Paris, avec sa femme Mélanie. Hahnemann reprit sa pratique médicale à Paris, avec l'aide de Mélanie, presque jusqu'à la fin de sa vie ; Hahnemann mourut le 2 juillet 1843 à Paris.

4. **CAS CLINIQUES DANS LES JOURNAUX DE MALADES DE HAHNEMANN :**

- **Introduction :**

En 1808, dans sa lettre à un médecin de haut rang (3), Hahnemann affirmait : « J'ai presque à présent 30 remèdes précisément connus, et environ le même nombre assez bien connu, sans compter les autres qui ne me sont plus inconnus. »

En 1810, Hahnemann avait seulement publié 27 pathogénésies en latin dans « Fragmenta de viribus... (1805) ».

Hahnemann utilisait la similitude et la prescription d'un remède à la fois depuis 1796. Il pratiqua l'homéopathie depuis 1800, date de début de ses journaux de malades, où ses observations et ses prescriptions furent rapportées.

J'ai étudié les huit premiers volumes disponibles de la série française des journaux de malades de Hahnemann ; j'ai profité d'un voyage en Allemagne pour revenir à

l'Institut pour l'Histoire de la Médecine de Stuttgart. Je désirais connaître la manière de travailler d'Hahnemann au moment de la publication de la première édition de l'Organon. J'ai pu y consulter et y photocopier une partie du huitième volume de la série allemande, non encore publié, des journaux de malades de Hahnemann.

- **Notes de lecture du huitième journal de la série allemande (D8) :**

Ce journal de malades commençait le premier septembre 1809 et se terminait le 19 avril 1811. Hahnemann vivait alors à Torgau depuis 1805.

Ce journal comportait 567 pages manuscrites complètement remplies.

Hahnemann rapportait des observations datées chronologiquement tous les jours de l'année ; il était donc probable qu'il travaillait tous les jours ; trois à six observations par jour étaient rapportées.

Les observations étaient écrites en allemand gothique, illisible pour moi, (mais aussi pour de nombreux allemands). Par contre, les noms de patients et les dates d'observation étaient bien lisibles. Certaines observations comportaient un rapport au jour le jour des symptômes.

Hahnemann écrivait ses notes de répertoire en latin bien lisible. Elles m'ont semblé assez riches ; elles rapportaient souvent les sensations, parfois les modalités, parfois une localisation, rarement des symptômes généraux ou psychiques, mais ne comportaient le plus souvent qu'un seul remède par rubrique ; si plusieurs remèdes par rubrique étaient notés, ils n'étaient que très rarement valorisés en deux degrés.

Les prescriptions médicamenteuses étaient elles aussi souvent bien lisibles. J'ai relevé, sur 46 pages d'observations photocopiées, 60 remèdes différents, soit prescrits, soit répertoriés, soit les deux à la fois. 23 des 27 remèdes du premier ouvrage de Matière médicale d'Hahnemann faisaient partie de ces 60 remèdes. Hahnemann ne prescrivait qu'un seul remède à la fois, mais parfois deux remèdes successivement dans une même prescription. Placebo faisait partie des prescriptions.

Je n'ai pas retrouvé de prescription de traitement palliatif. Les posologies étaient peu compréhensibles pour moi, exprimées souvent en fraction de grain. La répétition éventuelle du remède n'était pas clairement notée. Il existait un espacement assez long entre les différentes prescriptions : une semaine au moins.

Je n'ai pas trouvé d'observation où le même remède était prescrit tout le long d'une même observation.

- **Notes de lecture des huit premiers journaux de malades de la série française** (DF2 à DF8) :

Ces journaux de malades étaient écrits par Samuel et Mélanie Hahnemann, dont les écritures différentes étaient facilement distinctes. Je me suis attaché au travail de Samuel Hahnemann.

Les observations de malades n'étaient plus rapportées par ordre chronologique, suivant les jours de consultation, comme dans le D8. L'observation pouvait durer des mois ou des années sur un ou plusieurs volumes de journaux de malades. On ne pouvait pas toujours dater précisément ces observations à Paris, écrites entre 1835 et 1843. Certaines observations avaient des symptômes rapportés au jour le jour comme dans le D8.

Les journaux de malades à Paris étaient écrits principalement en français, rarement en allemand par Samuel pour ses patients allemands.

La prise de l'observation par Samuel Hahnemann était précise et soignée, autant au niveau de l'observation initiale que pour le suivi du patient. L'état général du patient et le suivi des prescriptions étaient notés au début de chaque nouvelle consultation. L'état de l'esprit et de l'humeur était relevé au début ou dans la suite de l'observation, de même que les sensations ressenties par le patient.

Les notes de répertoire d'Hahnemann étaient presque toujours écrites en allemand, rarement en français et jamais en latin ; elles m'ont semblé riches ; elles faisaient parfois référence au répertoire de Jahr ou de Bönninghausen. Chaque note de répertoire comportait le plus souvent plusieurs remèdes, parfois valorisés en deux ou trois degrés. Les symptômes répertoriés les plus souvent choisis semblaient les sensations éprouvées par le patient, associées ou non à une localisation, et les symptômes généraux du patient. Parfois des symptômes psychiques, ou des symptômes locaux avec une modalité, rarement des symptômes plus élaborés avec sensation, localisation et modalité, ne conduisant qu'à un seul remède, étaient répertoriés.

Les prescriptions hygiéniques dans les maladies chroniques étaient presque toujours présentes. Leur description et leur suivi semblaient aussi soigneuses et élaborées que les prescriptions médicamenteuses. Les prescriptions hygiéniques n'étaient pas toujours bien suivies, surtout si elles étaient trop complexes ou trop contraignantes pour le patient.

Hahnemann ne prescrivait qu'un seul remède à la fois ; il prescrivait rarement deux remèdes successifs ou alternés, où placebo était souvent présent ; exceptionnellement trois remèdes successifs pouvaient être prescrits dans la même consultation. La répétition du remède, précisément notée, était habituellement quotidienne, mais souvent plusieurs fois par jour dans les maladies aiguës.

Je n'ai retrouvé aucune prescription de traitement palliatif.

Placebo, remède très souvent prescrit, l'était entre autres, pour laisser se poursuivre l'amélioration produite par le remède précédent, ou en cas d'indisposition passagère.

Le traitement des maladies vénériennes ne se limitait pas à Mercurius solubilis, mais montrait également souvent son effet limité, imparfait ou absent dans ces maladies. La Matière médicale pure d'Hahnemann rapporta six remèdes considérés comme antidotes de Mercurius Solubilis, dont Hepar sulfuris calcareum. Les notes de répertoire des journaux de malades relatives aux antidotes du mercure, et donc de l'intoxication mercurielle, relevaient au moins une vingtaine de remèdes, dont Hepar sulfuris calcareum.

La posologie du remède était précisément notée par Hahnemann. Le remède était le plus souvent pris par la bouche, mais rarement pouvait être frotté sur la peau saine, ou moins rarement inhalé ; il pouvait très rarement être pris à sec sur la langue sans être répété, ou très souvent dilué dans de l'eau, souvent additionnée d'alcool ou de charbon de bois. Les préparations diluées devaient être secouées, ou remuées avant chaque prise du remède, en général quotidienne, préparée dans un à trois verres d'eau successifs selon la sensibilité du patient. Le remède pouvait être prescrit en dilutions centésimales (CH) basses, de 6 à 30 CH, en dilutions centésimales hautes de 50 à 200 CH pour certains remèdes seulement, ou en dilutions 50 millièmes (Q) de 1 à 30 Q pour certains remèdes seulement. Les dilutions centésimales successives pouvaient être ascendantes ou descendantes, les dilutions 50 millièmes successives étaient toujours prescrites en dilutions ascendantes. En général un seul globule était utilisé pour une prescription, mais parfois deux, quatre, six et même dix globules étaient prescrits à la fois. Il semblait important pour Hahnemann de donner la dose minimale de remède, et de changer la dynamisation à chaque répétition du remède ; mais la posologie elle-même relevait à mon avis, encore de l'expérimentation pour Hahnemann, même à la fin de sa vie. Les posologies trop compliquées étaient souvent mal suivies par le patient.

Le même remède pouvait parfois être prescrit sur toute la durée de l'observation ; souvent les symptômes du patient conduisaient Hahnemann à changer de remède. Quel que soit la prescription médicamenteuse, elle semblait le plus souvent bien documentée, et cohérente avec l'observation.

- **Conclusions sur les journaux de malades :**

Les principes généraux de l'Organon, dès la première édition, étaient mis en pratique dans les journaux de malades à Paris : prise de l'observation précise et aussi complète que possible ; prescription sur la similitude entre les symptômes du patient, et les symptômes du remède prescrit ; règles hygiéniques précises dans les

maladies chroniques ; prescription sur la globalité des symptômes du patient, en ne prescrivant qu'un seul remède à la fois, mais parfois deux remèdes successifs ; prescription de la dose minimale nécessaire au patient.

Les notes de répertoires, intéressantes et riches, surtout dans la série française, étaient souvent écrites dans une langue ne permettant pas au patient de comprendre ce qu'Hahnemann écrivait : en latin en Allemagne, en allemand en France ; Hahnemann pouvait ainsi sans doute réfléchir à sa prescription.

Les prescriptions hygiéniques compliquées, les posologies médicamenteuses compliquées, semblaient les plus mal suivies à long terme, mais cela semblait prévisible.

La simplicité du traitement médicamenteux associée à la précision du suivi du patient, rendait les résultats facilement exploitables.

5. CONCLUSION GENERALE ET PROVISoire :

La première édition de l'Organon de Samuel Hahnemann fut sa troisième publication, importante et remarquée, après « Essai sur un nouveau principe ... » (1796) (3) et « La médecine de l'expérience » (1805) (3). Reconnue par certains, très critiquée par d'autres praticiens, la première édition de l'Organon exposa les principes de l'homéopathie, et du traitement homéopathique. Cette publication homéopathique majeure connut six éditions successives : les cinq premières publiées pendant la vie d'Hahnemann, et la sixième édition originale publiée seulement en 1992 (2).

Hahnemann utilisa pour la première édition de l'Organon une démarche inductive assez rigoureuse, à partir d'observations personnelles et de celles d'autres auteurs, et à partir de bases conceptuelles clairement exposées.

La Médecine de l'expérience (3) fut le grand précurseur de l'Organon.

La première édition de l'Organon mit en place les murs porteurs des éditions suivantes de l'Organon. L'approfondissement ultérieur à cette édition, sur la nature des maladies, et le traitement des maladies chroniques n'a pas infirmé les bases conceptuelles initiales de la première édition de l'Organon.

La lecture de journaux de malades d'Hahnemann, contemporains à la publication de la première édition de l'Organon, et ultérieurs lors de sa pratique parisienne, montraient une continuité presque totale entre les principes généraux de l'Organon, et leur mise en pratique dans les observations recueillies. Si les observations

semblaient plus élaborées entre 1835 et 1843 qu'entre 1809 et 1811, la structure du travail clinique restait la même.

Il restait à approfondir les techniques d'expérimentations des remèdes et à les développer ; ce qui fut fait grâce aux disciples et élèves d'Hahnemann à partir de 1812. Ceci expliqua aussi probablement, la parution, seulement neuf ans après la première, de la deuxième édition de l'Organon.

Remerciements

Merci à Monsieur J. Rigouste pour les traductions latines et grecques.

Merci à l'Institut für Geschichte der Medizin der Robert Bosch Stiftung de Stuttgart, de m'avoir permis d'utiliser les microfiches de la série française, et de m'avoir permis de reproduire des extraits du huitième journal allemand d'Hahnemann.

REFERENCES

1. Hahnemann S. Organon-Synopse. Bearbeitet und herausgegeben von B. Luft und Matthias Wischner. Heidelberg: Haug, 2001.
2. Hahnemann S. Organon der Heilkunst. Bearbeitet und herausgegeben von J.M. Schmidt. Heidelberg : Haug, 1992.
3. Hahnemann S. Gesammelte kleine Schriften ; herausgegeben von J.M. Schmidt und D. Kaiser. Heidelberg : Haug, 2001.

THE FIRST EDITION OF ORGANON IN THE WORK OF SAMUEL HAHNEMANN

Summary

« *Organon of Rational Medicine* », title of the first edition of *Organon*, represented a major homeopathic publication of Samuel Hahnemann. It expressed his convictions about medicine in 1810. This work, already well prepared in Hahnemann's former publications, and in particular, in « *The medicine of Experience* », used an inductive analysis of both the work of earlier writers and of observations of Hahnemann himself.

The conceptual bases of Homeopathy were elucidated in paragraphs 1-37 of *Organon*: the concept of healing; the concept of health conservation; the concept of disease; the concept of similarity; the nature of diseases; the definition and curative nature of drugs. Paragraphs 38-271, the last paragraph of the first edition of *Organon*, dealt with the nature of the curative homeopathic process : research of the individual signs of each disease ; noting of observations ; trials of each drug in healthy subjects ; research of striking, singular, characteristic symptoms of the disease ; diseases where the range of drugs is too small for the discovery of a perfect homeopathic remedy ; treatment of internal and external partial diseases ; treatment of psychic diseases ; specific laws of rational medicine with regard to the art of using the homeopathic remedy.

The foundations of the five later editions were already laid down in this first edition of *Organon*. There remained the trials in healthy subjects, still ill-defined in 1810; these were developed from 1812 onwards.

As *Organon* did not contain examples of homeopathic method, I searched in Hahnemann's patients' diaries in order to compare the way in which Hahnemann practiced in relation to the principles stated in *Organon*. I studied part of the eighth diary in the German series, which recorded the clinical observations between 1809 and 1811, and the totality of the first eight diaries in the French series, which recorded clinical observations between 1835 and 1843. The observations in the French series, the repertorial notes and the prescriptions in the two series, showed an almost complete continuity between the principles presented in *Organon* and their practical application as recorded in the patients' diaries.